



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question écrite n° 35949

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par les professeurs d'éducation musicale quant aux dispositions de la circulaire n° 2003-173 du 22 octobre 2003. Celle-ci organise en effet l'enseignement des arts en classe de 3e autour d'autres approches artistiques (théâtre, danse, cinéma, audiovisuel, arts du cirque) dont le choix incombe librement à chaque établissement. Beaucoup de questions se posent quant à cette faculté, notamment en ce qui concerne le financement des locaux et équipements, et surtout le risque de voir se transformer en animation un enseignement qui se doit d'être cohérent et efficace, et dont le rôle essentiel est avant tout de sensibiliser et d'ouvrir à tous les champs artistiques. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position à ce propos.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'éducation musicale, enseignement constitutif du parcours scolaire commun des élèves à l'école primaire et au collège. La circulaire n° 2003-173 du 22 octobre prévoit une diversification des enseignements artistiques en classe de troisième, dans le souci de favoriser une continuité avec le lycée, puisque seules deux de ces disciplines (éducation musicale et arts plastiques) sont enseignées au collège. Ce projet de diversification devait être mis en place à titre expérimental, il était prévu d'en faire le bilan avant de décider de sa généralisation. Toutefois, au vu des réactions suscitées par la diffusion du protocole de cette expérimentation - notamment de la part des enseignants d'éducation musicale et de leurs organisations représentatives - il est apparu que les conditions nécessaires à son bon déroulement n'étaient pas réunies. En conséquence, la décision a été prise de suspendre ce projet d'expérimentation. Une réflexion approfondie sera poursuivie sur l'articulation de ce qui appartient, pour les enseignements artistiques, à la culture commune et à la diversification des parcours. Cette réflexion se déroulera en lien avec les conclusions du Débat sur l'avenir de l'école conduit sous la responsabilité de Claude Thélot ; elle pourra enrichir les nouvelles orientations pour l'école qui pourraient être décidées à la suite de ce processus.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35949

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1976

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5823